Marseille (13) : Pillages du 17 octobre : six mois avec sursis pour deux étudiantes, dont une en droit

20/11/2026 à 18h04



Deux étudiantes d’Aix-Marseille Université, dont une en droit, ont été condamnées le 18 novembre à six mois de prison avec sursis chacune pour des vols commis à Marseille lors des pillages du 17 octobre. Le parquet a confirmé le jugement à ICI Provence.

Les deux prévenues ont reconnu les vols. Le tribunal les a relaxées du chef distinct de participation à un groupement en vue de commettre des violences ou des dégradations.

ICI Provence, 20 novembre 2026